



Recours sur rectification fiscale suite PTZ + crédit d'impôt 2011

Par **Patrickc**, le **12/04/2013** à **15:57**

Bonjour,
Je viens de recevoir de l'administration fiscale une proposition de rectification suite au cumul non autorisé d'un PTZ et d'un crédit d'impôt qui m'avait été attribué pour de travaux d'isolation réalisés en décembre 2011.
Personne ne m'avait averti à l'époque que ce n'était pas possible, mais j'ai effectivement trouvé des textes qui confirment cette limitation. Donc je suis probablement en tord.
Mais j'ai (trop?) parfaitement rempli ma déclaration, sans aucune erreur - et j'ai coché les deux cases. Ce n'est donc pas de la mauvaise foi. Et ce n'est pas moi qui ai calculé le crédit d'impôt, c'est l'administration : pourquoi faut-il que je paie (pénalités) pour une erreur que je n'ai pas commise ?
Quels sont les réponses et les recours possibles ? Quelle démarche me conseillez-vous ?
Merci pour votre aide.

Par **FRANCK34**, le **12/04/2013** à **18:23**

bonjour
commencez par faire un recours gracieux auprès de l'administration fiscale, comme vous n'êtes pas de mauvaise fois, vous avez de fortes chances
pour tout savoir sur l'immobilierrn
<http://www.fbbs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **Patrickc**, le **16/04/2013** à **18:03**

Merci.
Les impôts me disent d'accepter la régularisation et d'attendre le recouvrement pour faire le recours gracieux en justifiant les difficultés à payer. Tout cela me semble bien mal

embarqué.
En gros, je serai à la merci de la décision de l'administration qui pourra sans difficulté me refuser le recours.

Par **anna44**, le **03/11/2014** à **12:57**

Nous avons reçu ce jour le même type de courrier que Patrick.
Plan de financement mené par la banque en 2012, nous leur avons fait confiance et on nous réclame maintenant 3800€ (que nous n'avons pas).
Patrick, comment avez-vous finalement fait?
Cordialement,
Anna

Par **Patrickc**, le **04/11/2014** à **08:36**

Bonjour Anna,
J'ai payé... tant bien que mal.
Mais d'abord je suis allé aux impôts et j'ai demandé un étalement du paiement.
Ensuite, j'ai fait un recours gracieux expliquant ma bonne foi, qui a été accepté (j'ai "économisé" les 10% de majoration - c'est ce que j'avais demandé). Vous pouvez peut-être essayer d'obtenir plus.
Bon courage à vous, car c'est vraiment une situation très très embêtante.
Patrick

Par **caste**, le **05/11/2014** à **20:44**

bonsoir anna44
nous sommes dans la même situation que vous
non nous réclame 1800 euros majorés de 10%
que pensez vous faire
cordialement
caste

Par **anna44**, le **06/11/2014** à **08:49**

Bonjour,
J'ai pris RDV... mais à priori ils ne feront que le geste d'échelonner la somme. La loi leur permet de revenir sur une erreur pendant 3 ans.
Enfin si, ils ont la bonne grâce de ne pas nous majorer car ils reconnaissent être en tort: ils se sont trompés dans la lecture du revenu fiscal N-2 et nous ont octroyé à tort le crédit d'impôt!!
Oui oui, trompés dans la lecture!!
J'hallucine et je compte bien le leur dire.
Leur intitulé "proposition" de rectification me fait également bien marrer sachant qu'on n'a à priori pas notre mot à dire sauf surendettement ou chômage!
Anna

Par **caste**, le **06/11/2014** à **20:18**

bonsoir anna
nous allons prendre RDV aussi
de toute façon ils devront bien nous proposer un échelonnement car nous sommes dans l'impossibilité de payer en une seule fois.
s'il le faut nous enverrons une lettre à de plus hautes autorités.
nous sommes de bonne foi et une famille honorable et n'avons jamais eu ce genre de problème.
STP tiens nous au courant de

tes demarches, nous on le fera de notre coté
cordialement
caste

Par **moisse**, le **10/11/2014** à **19:37**

Bonsoir,
[citation]s'il le faut nous enverrons une lettre à de plus hautes autorités[/citation]
Vous allez leur faire la peur de leur vie.
Alors voila ce qui va se passer avec votre lettre:
* au médiateur
* au député
* au ministre
* au président de la république
* à Barak Obama:
Cher monsieur,
Votre lettre a attiré toute mon attention.
C'est pourquoi j'ai demandé à mon cabinet d'instruire votre réclamation.
Renseignement pris, le centre des impôts me confirment que vous êtes bien redevable de cette somme qu'il vaut mieux payer immédiatement pour éviter les pénalités, intérêts de retard et saisies diverses.
Certain d'avoir pu vous renseigner utilement, je vous prie....

Par **caste**, le **11/11/2014** à **06:50**

ataraxique??????

Par **anna44**, le **21/12/2014** à **14:05**

Nous n'avons bien AUCUN recours.
L'employé rencontré a confirmé l'erreur de lecture de leur part. Il a dit que s'il on avait fait l'erreur nous même, une majoration allant jusqu'à 40% aurait pu nous etre demandée.
J'ai tenté avec le sourire le "si je comprends bien erreur de notre part=dédommagement de 40% en votre faveur...donc erreur de votre part=40% en notre faveur?" Il a dit que ça serait trop beau pour être vrai mais que si j'avais du temps à perdre, je pouvais tjs faire un courrier demandant une opération sur une partie du montant dû. Il me fallait juste être consciente que ça ne changerait JAMAIS rien au dossier puisque nous sommes solvables.
Leur meilleure proposition est un échelonnement en 3 fois, peut-être extensible à 6 vu le montant réclamé...
Voilà voilà, honnêtes victimes de l'incompétence de notre système fiscal...

Par **caste**, le **22/12/2014** à **13:35**

bonjour anna
pour ma part j'ai envoyé une lettre recommandée avec AR à l'inspectrice des impôts puisque la lettre de réclamation était signée de son nom.
je n'ai pas encore de réponse à ce jour.
je pense que les 40% , c'est en cas de fraude vraiment justifiée.
j'ai regardé sur le site : services public .fr (je sais pas si tu connais mais il y a pas mal de renseignements pour la vie de tous les jours).
j'ai lu que l'on pouvait faire appel à un médiateur et le député dont tu dépends peut faire office de médiateur.
il y a aussi le fait que si vraiment on aurait voulu tricher on aurait pas coché la case correspondante au prêt à taux 0
voilà pour l'instant j'attends une réponse de l'inspectrice.
je ne sais pas si tu a vu la réponse de moisse, moi je lui fais cette réponse en ps ci-dessous.
ps: petite réponse à moisse: inutile de me

repondre!!

Par **moisse**, le **22/12/2014** à **17:00**

Hé bien je réponds quand même.
Je maintiens l'intégralité de mes propos quant "aux hautes autorités" que je vous ai donné dans l'ordre d'importance de succession, et je connais particulièrement bien ce genre de recours.
Je vous ai donné les réponses que vous recevrez.

Par **caste**, le **05/04/2015** à **20:10**

bsr anna
finalement j'ai obtenu un echelonnement sur 8mois pour le remboursement,qu'en est-il pour toi
mais le 10% de majoration sont maintenus